Association Collectif terre de Peyre

La Bessière – Javols

48130 Peyre en Aubrac

Javols le 02.05.2017

Adresse internet : collectif.terredepeyre@laposte.net

à

Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : complément d'avis à l'enquête publique sur le projet éolien sur la commune de Lachamp

Monsieur,

Suite à mon passage lors de votre permanence samedi 6 mai en mairie de Lachamp, je me permets de vous transmettre quelques observations complémentaires.

Je ne me suis pas permis de rebondir sur l'intervention du jeune couple, qui vous faisait des observations, avant que j'intervienne auprès de vous.

Mais je me dois de le faire, pour des raisons de démocratie citoyenne, et de clarification du débat sur ce mauvais projet éolien.

Il y a une saine colère

Tout d'abord, à l'heure où en France dans cette période d'élection certains attisent une fausse colère sur le fonctionnement de notre société, nous avons sur ce projet de quoi avoir une vraie colère face à des jeunes plein d'avenir, à qui ce projet va «pourrir» leur cadre de vie, leurs espérances, leur confiance dans notre démocratie.

En effet j'ai bien compris que ce projet allait totalement dénaturer leur habitat sans doute résultant d'un endettement sur l'avenir, qu'ils ne pourront jamais récupérer suite à la dévaluation immobilière, et les fortes nuisances visuelles, sonores et infrasonores, et ce avec l'obligation de rester dans un cadre de vie qui va être durablement dégradé. En **fait un jeune couple qui maintenant se trouve «piégé», suite à des décisions de responsables irresponsables, qui ne voient que l'attrait de retombées fiscales éphémères, alors que ce projet par ces impacts va bloquer tout développement harmonieux de ce plateau de Lachamp.**

Et la il y a de quoi être en colère, et à mon âge je le peux encore, à la fois de façon «affective» face au désarroi de ces jeunes, mais aussi de façon très objective face aux enjeux environnementaux de ce territoire de Lozère, et face aux conditions peu démocratiques de l'émergence de ce projet (**absence de concertation locale, absence de réelle information sur l'enquête publique, absence d'information sur le refus du permis de construire**,..), et de plus dans un climat de violence qui semble se manifester localement entre les pour et les contre.

Mais au-delà de cette injustice locale, il convient d'élargir nos observations, car le temps imparti à nos échanges de ce samedi, n'a pas permis d'aborder tous les points qui fondent notre avis défavorable à ce projet. Ce que nous développons maintenant :

Des associations qui soulèvent une problématique d'intérêt général

Tout d'abord notre association n'est pas seule à se prononcer contre l'éolien en Lozère ; depuis de nombreuses années une dizaine d'associations sont regroupées dans le Collectif Patrimoine Lozérien, à la fois pour s'opposer aux différents projets en cours, mais aussi pour sensibiliser les responsables à nos positions contre l'éolien en Lozère (médias, élus locaux départementaux et régionaux, services de l'Etat, préfet, commission des sites,….). Au travers de ces associations il est facilement vérifiable que cette opposition n'est pas la défense d'intérêts particuliers du type NIMBY, mais bien la défense d'un intérêt collectif, général, et même majeur pour le département. Et cette opposition n'est pas que Lozérienne, elle se manifeste dans toute la région Occitanie au travers d'un regroupement d'environ 140 associations sous le nom de TNE (Toutes Nos Energies a récemment rencontré la Région : voir pièces jointe) ; et **en Occitanie la sensibilité biologique, paysagère, environnementale est évidente face à la richesse d'un territoire par sa variété climatique, sa variété géographique par ses espaces littoraux, ses espaces de plaines, ses espaces de montagne**. Il suffit de rappeler que **notre région par exemple est très spécifique par le nombre de ses sites UNESCO, le nombre de ses Grands Sites Nationaux, ses parcs nationaux et régionaux.** Ce patrimoine et cette identité extraordinaire mérite d'être ménagé.

Il est quand même illustratif que depuis de nombreuses années **tous les décideurs reconnaissent que l'avenir du département de la Lozère, c'est un développement raisonnable qui s'appuie sur les atouts de notre cadre de vie, de nos espaces naturels et de nos exceptionnels paysages**. C'est une agriculture de montagne de qualité et une valorisation de ces produits, c'est un développement d'un tourisme « vert », c'est le maintien de l'artisanat, des commerces de proximité, de petites entreprises. Et cela ne peut se faire que si il y a une vraie politique de ménagement de nos territoires, de la qualité de nos espaces de vie, et d'un label qualité du département comme celui actuellement « L*OZERE NATURELLEMENT* **». Et il est évident que l'industrialisation de nos grands espaces naturels par ces équipements de très grande hauteur est totalement incohérente avec une politique de développement raisonnée et raisonnable de notre territoire rural de montagne**. Ce qu'à très bien reconnu la Cour d'Appel Administrative de Marseille en annulant le permis éolien de la Villedieu au titre de la loi Montagne. Et c'est ce que nous, associations, nous défendons depuis une dizaine d'années.

Le risque de banalisation d'un territoire exceptionnel

La Lozère est un territoire d'exception par ses espaces naturels et ses grands territoires paysagers très ouverts, des espaces très peu antrophisés par l'urbanisation, l'industrialisation, le tourisme de masse, ce qui est aujourd'hui rare en France. Un territoire qui de ce fait d'une faible pression n'a jamais nécessité des politiques de protection importantes, mais plutôt ces dernières années des politiques de labellisation comme la reconnaissance du projet A75 au titre des paysages, l'inscription UNESCO des Causses et des Cévennes, le pays d'Art et d'Histoire du bassin de vie de Mende et le récent projet en cours de validation du PNR Aubrac

Or actuellement face à ces faibles protections, face à la faiblesse politique de nos responsables, face à la faiblesse de réaction de la population rurale, les promoteurs de l'éolien ont

très bien compris qu'il y avait en haute Lozère des terrains de chasse facile à coloniser, pour leurs profits immédiats.

Nous le voyons aujourd'hui avec tous les projets qui se développent sur la Margeride et même les rebords de l'Aubrac. La liste est longue, et bientôt face au laxisme de nos institutions, le risque est grand d'avoir un mitage généralisé. Mais il ne faut surtout pas affoler la population, et bien entendu vous n'aurez aucune cartographie générale de ces projets, **pourtant aujourd'hui en comptant les projets refusés ou annulés qui peuvent ressortir, les projets en cours d'instruction, les projets autorisés, les projets en construction, les parcs en activité, les projets dans les cartons, il n'y a pas un coin de la haute Lozère qui n'est pas à moins de quelques km d'un projet**. Ce qui veut dire que vu nos espaces très ouverts le risque est grand de transformer la haute Lozère en vaste zone industrielle éolienne**. Le préfet l'a très bien compris quand dans un récent courrier au député Morel il a parlé du risque de la saturation des paysages**. Bien entendu le présent dossier n'aborde pas cette problématique dans l'étude d'impact. Rien que dans le panorama de Fortunio il y a aujourd'hui 2 sites industriels en activité, 4 projets autorisés, ce projet en instruction administrative et d'autres dans les cartons.

A terme c'est la désertification de la Margeride, qui est pourtant le plus grand massif granitique d'Europe, qui est une ligne de crête majeure de la Lozère, au même titre que le Mont Lozère, qui fait partie intégrante des 4 grands massifs identitaires de la Lozère. A terme c'est une banalisation de nos espaces, et encore plus de difficultés pour promouvoir un sursaut économique et démographique. Nous avons les exemples du Levezou et du parc naturel régional du Haut Languedoc, où les élus ont ouvert la porte à l'éolien industriel, et se retrouvent aujourd'hui face à une pression complémentaire de projets éoliens, l'espace étant dégradé les promoteurs se sentent en terrain conquis, ce qui soulève quand c'est trop tard un rejet massif de la population, et un contexte politique et social dégradé. **Il faut rappeler que le risque de désertification de la Margeride est grand, car déjà ce massif est le secteur de la Lozère avec une démographie négative.**

En ce qui concerne notre association nous sommes aussi très sensibles à la préservation du panorama du Roc de Peyre qui sera durablement impacté par ce nouveau projet ; les éoliennes de Lou Paou sont situés à 17 km du Roc de Peyre, elles font 110m de haut, les éoliennes de Lachamp seront situées à 7km avec une hauteur de 180m. **Actuellement les éoliennes de Lou Paou sont très perçues depuis le Roc, alors imaginez celles de Lachamp, leurs impacts seront 3 à 4 fois supérieurs**. Les photomontages sont des outils de simulation qu'il faut interpréter avec des réflexes professionnels ; pour un non averti ils sont trompeurs pour la raison très simple qu'ils minimisent la réalité par le fait que la photographie réduit la perception des objets isolés dans un champ visuel plus large, alors que dans la réalité l'œil humain permet sur le terrain à la fois d'avoir des vues panoramiques globales et immédiatement de focaliser sur un point précis ; alors imaginez 4 points focaux artificiels et de très grande hauteur dans un panorama intègre et chargé d'histoire, c'est une atteinte réelle à l'intégrité d'une composante paysagère patrimoniale et historique, reconnue par la commission départementale des sites. Or le promoteur dans sa réponse à l'avis sur l'évaluation environnementale, essaye de convaincre d'un impact minimal en disant que la perception du projet consistera à une différence des quelques millimètres, c'est vraiment prendre les citoyens que nous sommes pour des imbéciles, c'est dire aussi la manipulation des études paysagères. Une différence de hauteur de 70m, c'est l'équivalent de 4 immeubles de plus de 20 étages dans le paysage, rien à voir avec quelques millimètres..

<u>Des intérêts économiques inexistants</u>

Tout d'abord ce qui fait marcher l'éolien industriel, ce n'est pas le vent, mais les subventions ; d'ailleurs **il suffit de regarder les cartes de l'aérologie pour s'apercevoir que l'énergie du vent sur la Lozère n'est pas exceptionnelle** (voir en pj : les extraits des cartes de l'aérologie du schéma régional éolien 2010 et 2012). Lors de l'élaboration du schéma éolien la première carte de 2010 est très claire sur le faible intérêt de l'éolien en haute Lozère, c'est écrit dans le texte, en dessous de 4m/s les zones jaunes sont considérées comme inadaptées au développement de l'éolien ; mais cet affichage risquant de freiner le développement de l'éolien, la carte de 2012 a été modifiée dans un dégradé de vert illisible, pour faire croire que l'on pouvait mettre de l'éolien partout. Pourtant les légendes, les textes, les sources des 2 cartes sont inchangées. On nous prend pour des naïfs, ce n'est pas très sérieux.

Maintenant en terme économique, il suffit de constater que les projets existants en Lozère n'ont en aucun cas permis d'apporter un souffle nouveau sur l'emploi local et l'activité économique, et tout ça avec 50% d'aide publique sur le dos des consommateurs, sans compter les avantages fiscaux. Au niveau national l'intérêt économique à part des discours sans fondements n'est pas démontré. Il n'y a pas de filière industrielle aboutie sur l'éolien terrestre à part une société de construction de mats métalliques aujourd'hui en difficulté, toutes les machines tournantes sont réalisées par des sociétés danoises, allemandes, espagnoles et chinoises, et les chantiers de montage comme le dernier du Truc de l'Homme sont réalisés par des équipes étrangères. Le plus gros de l'emploi, c'est le fait de chargés d'études et de commerciaux qui sillonnent la France pour convaincre les élus ruraux d'ouvrir la porte à l'éolien industriel.

Vu le peu d'enjeux énergétiques et économiques il n'y a pas nécessité de sacrifier la Lozère à la colonisation insidieuse de l'éolien industriel. D'autant plus que **la prolifération de l'éolien va nécessiter des surcoûts pour le renforcement des lignes de transport**, comme le renforcement du réseau dans le secteur de Langogne (projet Estrela), pour prendre en charge l'évacuation de la production éolienne envisagée sur la Margeride, **mais ces coût induits très importants, dans le bilan économique du dossier on n'en parle pas.** Et on ne parle pas des risques pour les collectivités qui devront se substituer aux propriétaires pour la démolition des équipements en fin de vie en cas de défaillance des sociétés gestionnaires. Il est quand même bizarre que systématiquement un projet éolien fasse l'objet de la constitution d'une nouvelle société individualisée, fasse souvent l'objet de multiples transferts de société, pour qu'à la fin on ne sait plus qui est responsable de quoi**, avec le risque de défaillance en fin de vie, alors que la provision de 50.000€ pour démolition et de remise en état du site est de très loin inférieure aux coûts réels de démolition** (entre 300 à 400.000€ pour une éolienne de 130 m de haut, alors pour 180m !!!!!!!!)

<u>Les risques de nuisances</u>

Ils sont minimisés dans le dossier du projet, les plus insidieux étant ceux résultant du bruit et des infrasons. Notre législation est souvent en retard, et les récents scandales sanitaires attestent le manque de réactivité de nos services, face à des problèmes émergeants de santé. Ne rappelons pas nos récents scandales sanitaires en France ces 20 dernières années.

Or **le risque sanitaire du aux bruits et aux infrasons de ces éoliennes géantes est aujourd'hui insuffisamment pris en compte**.

Sur le bruit, le lobby éolien a réussi à faire augmenter les seuils admissibles de niveau de bruit et réglementés au droit des habitations par le code de la santé**, une augmentation de 3db la nuit et de 5db le jour** (le db ou décibel est une unité de mesure de bruit avec un filtre qui s'apparente aux capacités de l'oreille humaine dans les fréquences des sons perceptibles, avec une

échelle logarithmique qui fait qu'une augmentation du seuil de 3db, correspond pour les habitants à un doublement du bruit autorisé).

Face à ces nuisances on fait croire que la réglementation des distances d'implantation supérieure à 500m répond à la prise en compte du bruit, or cette distance est une précaution de sécurité pour les risques de projection de débris d'éolienne en cas d'accélération non maîtrisée des rotors (un rapport du Conseil Général des Ponts estime que des projections de débris de pales peuvent se faire jusqu'à 2000m). Il faut rappeler qu'une pale moyenne pèse environ 7 tonnes.

Face au risque lié au bruit des éoliennes, l'académie de médecine avait il y a quelques années proposé une distance minimale d'implantation de 1000m, distance reproposée il y a 3 ans par le Sénat mais bien entendu retoquée par l'assemblée parlementaire sous la pression du lobby éolien. Dans de nombreux pays cette distance est souvent de 1000m, elle est même de 10H soit 10 fois la hauteur en Allemagne, ce qui ferait que les éoliennes de ce projet devraient être implantées à plus de 1800m de tout lieu habité.

Mais revenons sur la problématique du bruit, la réglementation actuelle est insuffisante, d'une part car **elle sous estime les nuisances sonores par cette modification de 3 et 5db des seuils du code de la santé**, ensuite parce que le bruit est complexe, qu'il se propage en fonction du relief, de la végétation, de la météo, que la perception d'un bruit en milieu rural est amplifiée par le fait que le bruit de fond normal en milieu rural est relativement faible, et que donc une émergence en particulier la nuit est d'autant plus nuisante, que les études théoriques des études d'impact ne correspondent pas à la réalité, que souvent les points de mesure sont choisis pour minimiser les émergences et enfin une fois les éoliennes réalisées les habitants locaux qui souffrent du bruit n'ont aucun moyen de défense, et l'administration est alors le plus souvent absente. **Ces éléments font que dans tous les dossiers de résistance à l'éolien le bruit est un élément majeur.**

Dans le présent dossier, il est reconnu que suivant certaines conditions aérologiques le bruit sera supérieur, aux normes actuelles déjà contestables ; il est prévu la possibilité de bridage des machines, mais comme il n'y a aucun contrôle, il n'y aucune garantie pour la population locale de faire respecter les conditions de bridage. Le discours généreux sur le bridage automatique c'est du pipeau ; **dans le dossier il n'y a aucune procédure définie en amont pour permettre aux habitants des lieux pour faire respecter rapidement les seuils acoustiques**.

Il est a noter qu'avec les augmentation de puissance et de hauteur, les machines sont plus bruyantes par le bruit des éléments mécaniques, et la pression-dépression au passage des pales devant le mat, et que du fait d'une plus grande hauteur, ce qui est le cas avec ces éoliennes de 180m, le bruit porte plus loin, et que la règle de diminution du bruit en fonction de la hauteur est modifiée à la baisse, et donc ce qui conduit à un bruit propagé plus fort.

Il faut aussi signaler que les nuisances dues aux infrasons ne sont pas traitées ; les normes françaises en la matière sont très laxistes, alors que de nombreuses études étrangères (Canada, Etats Unis, Allemagne, Australie, Danemark) ont mis en évidence les risques de santé publique dus aux infra-sons des éoliennes géantes.

Récemment l'ANSES (agence nationale de la santé) a fait une étude qui en fait est une compilation de données existantes. Mais comme en France il n'y a à ce jour aucune étude épidémiologique sur ce risque sanitaire, l'ANSES a botté en touche, c'est à dire qu'elle reconnait qu'effectivement il peut y avoir des effets perturbants sur la santé, mais en l'absence d'étude française, elle attend pour se prononcer d'avoir des éléments plus factuels résultant d'études futures

à lancer. En fait pour ne pas voir comme l'autruche, l'ANSES se retranche derrière l'absence d'études en France, alors que l'on a subventionné à 50% plus de 6000 éoliennes à plus de 1.000.000€ pièce., et pas un sous pour une étude sanitaire sur le bruit et les infra-sons de l'éolien. Chercher l'erreur !!!!!!!!

Un niveau significatif d'infrasons

Le rapport ANSES constate que "***les éoliennes sont des sources de bruit dont la part des infrasons et basses fréquences sonores prédominent dans le spectre d'émission sonore.***"

Et relève la présence des infrasons éoliens loin de leurs sources d'émission, comme, ci-dessous, à 2,5 km.

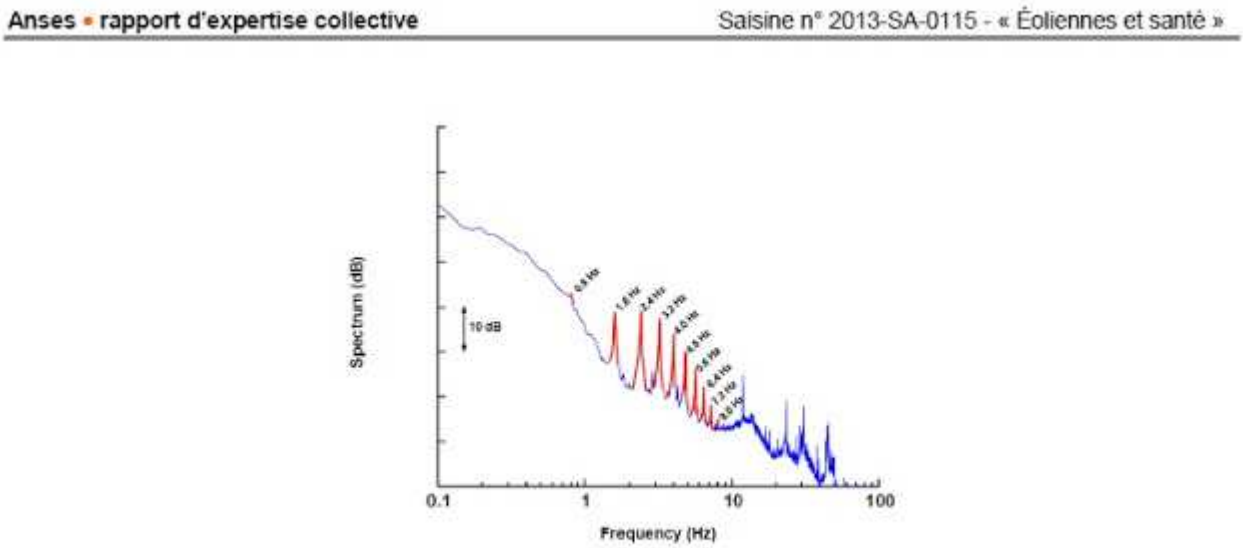

Source : (MG_Acoustics 2012)[50]

Figure 31 : exemple de spectre mesuré a 2,5 km de 4 éoliennes. Les pics rouges sont dus aux éoliennes. La ligne bleue est le bruit de fond du site

A la distance réglementaire de 500m, le rapport considère, p 152, que leur niveau dépasse le seuil de l'audition, plus de 5% du temps au dessus de 5 Hz, moins de 5 % en dessous.

Ce qui n'est pas anodin, notamment pour la législation danoise, ainsi décrite p 78 : « *Pour les infrasons environnementaux, la Danish Environmental Protection Agency (DEPA)recommande que les niveaux d'exposition des citoyens soient* <u>*inférieurs de 10 dB au seuil d'audibilité des infrasons*</u>*. »*

Afin de mieux comprendre ce déni d'un risque que notre administration ne veut pas connaître, je vous invite à lire l'article de Jean Pierre RIOU paru sur le site internet de l'association Le Mont Champot :

http://lemontchampot.blogspot.fr/2017/04/rapport-anses-eoliennes.html

Nous attirons l'attention du commissaire enquêteur sur ce point car dans le dossier « étude de danger « et l'étude acoustique ce point sur le risque sanitaire est insuffisamment traité

Un rapport très récent de **l'académie nationale de médecine du 9 mai 2017**, que je viens de lire ce jour, confirme en cas de projet éolien en fonctionnement, l'existence d'un malaise sanitaire résultant d'un ensemble de facteurs (perception visuelle, bruit, infrasons, dégradation du cadre de vie, absence de concertation locale…), et préconise tout un ensemble de propositions pour réduire les impacts, qui pour l'instant ne sont pas pris en compte dans le présent projet. Nous vous mettons ci-dessous l'adresse du lien pour accéder à ce rapport

http://fr.friends-against-wind.org/doc/Rapport-sur-les-eoliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf

Sur les enjeux de la biodiversité

Le secteur de Lachamp fait partie de cette grande trame verte et bleue de la Margeride, mais en même temps étant à l'interface de la Margeride, de l'Aubrac, de la vallée du Lot, des Causses c'est un lieu complexe en matière de biodiversité, d'avifaune, et l'avis sur l'évaluation environnementale précise bien les risques de destruction d'espèces, en proposant au promoteur de faire une demande de dérogation à la législation sur la protection des espèces protégées. Or le promoteur persiste dans sa réponse à afficher qu'il n'y a aucun risque, alors que les professionnels reconnaissent les problématiques de destruction de l'avifaune et des chiroptères par l'éolien industriel.

Nous sommes en Lozère, un secteur reconnu de mise en place des plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des grands rapaces, nous avons dans le secteur en particulier **le Milan Royal qui est un des rapaces le plus impacté par la destruction due aux éoliennes**, nous avons dans l'environnement du Roc de Peyre des lieux de nidification et de chasse de ce grand rapace. Il est donc évident que ce projet est incohérent avec les enjeux de biodiversité des lieux.

En conclusion

Les dossiers des enquêtes publiques sont tous élaborés pour montrer que les impacts et les nuisances sont limités, les bureaux d'études sont payés pour ça, et pour décourager le citoyen de rentrer dans la compréhension du dossier, il faut le noyer sous une masse d'informations, de redondances, et plus il y a de pages mieux c'est, surtout quand les bureaux d'études peuvent être payés à la page . Cette masse de données et d'informations peuvent aussi paraître pour de la compétence professionnelle, pour un commissaire enquêteur qui n'est pas un expert, et qui n'a pas le temps, ni les moyens de corroborer les démonstrations avec d'autres sources d'information, pour se forger un jugement neutre.

D'ailleurs il suffit de lire les avis de tous les commissaires enquêteurs des dossiers éoliens en Lozère, pour voir que la majorité d'entre eux prennent pour argent comptant les démonstrations des bureaux d'études, sans retenir les observations des participants qui malgré leurs pertinences sont parfois insuffisamment argumentés par manque de temps, par manque d'écriture, par manque de citations des sources juridiques, économiques, énergétiques, environnementales. Et quand ces sources étaient jointes aux observations elles étaient considérées comme négligeables, car le promoteur à le droit de faire des observations de dénégation en dernier après la fin de l'enquête, ce qui n'est pas permis pour le citoyen, et ces observations sont systématiquement reprises dans les

avis des commissaires. Même dans le cas des quelques avis défavorables(Lou Paou II et Champcate), et malgré les nombreuses observations à l'enquête, les études d'impact étaient considérées comme cohérentes, il est vrai qu'elles avaient le blanc sein des avis sur l'évaluation environnementale, avis très contestables par ailleurs. Ce constat est le résultat d'un système d'enquête publique qui priorise l'intérêt du promoteur, au détriment de la population locale en l'absence d'une vraie concertation locale

Sur ce présent dossier il y a une étude d'impact qui sur la forme respecte les textes en vigueur, par contre elle ne démontre pas l'acceptabilité de ces énormes machines au titre des paysages, de l'environnement naturel, des espèces protégés, du cadre de vie, du patrimoine local, de l'économie locale, du respect de nos espaces de montagne, problématiques toutes définies et protégé par la loi.

Et en particulier il y a tant dans le dossier d'enquête, que dans l'avis sur l'évaluation environnementale, un manque total de la prise en compte de l'humain, des habitants proches qui auront un cadre de vie dégradé, mais aussi des habitants éloignés qui ont eux aussi un droit de regard sur les atteintes aux différentes composantes de leur pays élargi.

<u>En conclusion nous confirmons notre avis très défavorable à ce mauvais projet pour notre territoire de la Haute Lozère</u>

Avec nos salutations distinguées et citoyennes

Fait à Javols le 17.05.2017

Le président

Noel Ducret

Pièces jointes :

- **Compte rendu de la réunion TNE / cabinet de la région en mars 2017**
- **Extraits cartographies 2010 et 2012 de l'aérologie du schéma régional éolien**

Nota :

Vous pouvez accéder aux articles de notre blog : **http://collectifterredepeyre.blogspot.fr/**
En allant consulter les lignes du Sommaire (voir à droite) vous avez accès à un ensemble de documents consultables sur l'éolien, les paysages, l'environnement, l'énergie, la santé, ……..ainsi que de nombreux lien s avec des services ou des associations.

Ce blog est un travail individuel, il n'est pas parfait, mais il essaie de regrouper un ensemble de sources et de documents sur le sujet de l'éolien industriel.